



Réf. : C.L.46.2026

Processus d'élection du Directeur général ou de la Directrice générale

Le Président du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et a l'honneur de se référer à la communication du Directeur général en date du 24 avril 2026, par laquelle il informe les États Membres qu'en vertu de l'article 62 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les propositions de candidature en vue de la désignation pour le poste de Directeur général devaient être soumises au Président de façon à parvenir au Siège de l'OMS au plus tard le 24 septembre 2026 à 18 heures (HNEC).

Le Président du Conseil exécutif rappelle que, conformément à l'article 62 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les propositions reçues, y compris les noms des candidates et des candidats, seront annoncées et envoyées à tous les États Membres après la clôture de la dernière session des comités régionaux précédant la session du Conseil au cours de laquelle la désignation aura lieu, à savoir le 29 octobre 2026 au plus tôt.

Le Président du Conseil exécutif rappelle également que les noms des candidates et candidats potentiels au poste de Directeur général ou de Directrice générale de l'OMS sont publiés sur le site Web de l'OMS.

Le Président du Conseil exécutif se réfère au premier forum des candidates et des candidats prévu à l'article 62 du Règlement intérieur du Conseil exécutif et à l'annexe 2 de la décision WHA73(27) (2020), qui sera ouvert à tous les États Membres et Membres associés et auxquels l'ensemble des candidates et des candidats seront invités pour se faire connaître et présenter leurs idées aux États Membres sur un pied d'égalité. En application de la décision EB159(3) (2026), le premier forum des candidates et candidats se tiendra à compter du 18 novembre 2026 et, en raison du nombre de candidates et de candidats, le Bureau du Conseil a décidé qu'il durerait deux jours. Le premier forum des candidates et candidats aura lieu au Siège de l'OMS à Genève (Suisse), dans l'Auditorium. Il se déroulera les 18 et 19 novembre 2026, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 (HEC). Lors de ce premier forum, les entretiens avec les candidates et les candidats seront conduits conformément aux dispositions précises énoncées dans l'annexe à la décision EB159(3). Les États Membres et les Membres associés sont invités à y participer. Seules trois personnes par délégation pourront accéder à l'Auditorium. L'interprétation dans les six langues officielles sera assurée et le forum des candidates et candidats sera diffusé sur le site Web public de l'OMS.

Les délégations qui souhaitent participer au forum doivent s'inscrire à l'adresse <https://events.who.int/CF1>. Les inscriptions sont ouvertes du 21 octobre au 9 novembre 2026.

Compte tenu des capacités limitées, le lien sera désactivé à l'expiration du délai et il ne sera plus possible de s'inscrire. Au moment de leur inscription sur la plateforme CVENT, les délégations doivent téléverser une **note verbale** indiquant les coordonnées de chaque membre de la délégation (prénom, nom de famille, pays et adresse de courriel).

En outre, conformément au Code de conduite pour l'élection du Directeur général ou de la Directrice générale, le Secrétariat ouvrira un forum, protégé par mot de passe, sur le site Web de l'OMS du 23 novembre au 20 décembre 2026. Ce forum électronique de questions-réponses sera ouvert aux États Membres et aux candidates et candidats qui souhaitent y participer. Chaque État Membre aura droit à trois comptes d'utilisateur permettant d'accéder au forum sur le Web. Les États Membres recevront des instructions indiquant comment s'inscrire pour créer les comptes.

Les États Membres recevront en temps utile des informations complémentaires sur les modalités du forum sur le Web et des instructions techniques pour y accéder.

Le Président du Conseil exécutif saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 16 octobre 2026